

Direction départementale des Territoires

Service Environnement et Risques Bureau Ressources en Eau et Milieux Aquatiques Affaire suivie par : Sandrine GAUCHÉ Tél : 02 34 34 63 18 ddt-ser-brema@cher.gouv.fr

Bourges, le 9 novembre 2021

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2022 dans le département du Cher

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2022 pour le département du Cher a été mis en ligne le 14 octobre 2021 sur le site Internet Départemental de l'État.

Le public avait jusqu'au 4 novembre 2021 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique (boite mail dédiée).

Il ressort de cette consultation du public qu'aucune personne ne s'est manifestée sur le projet d'arrêté.

ि Le Directeur Départemental du Territoire,

Maxime CUENOT

Le directeur adjoint